

DÉPARTEMENT DU DEVELOPPEMENT
TERRITORIAL ET DE L'ENVIRONNEMENT
SERVICE DE LA CONSOMMATION ET
DES AFFAIRES VÉTÉRINAIRES

Aux vétérinaires concernés

Neuchâtel, le 06 mars 2023

Sous-traitance des échantillons vétérinaires au laboratoire de référence

Mesdames, Messieurs,

Notre laboratoire vétérinaire fait partie des laboratoires de diagnostic des épizooties agréés par l'OSAV (art. 312 OFE). De ce fait, les directives techniques (DT) fédérales doivent être respectées en tout temps.

Les DT des maladies telles que la brucellose bovine, la rhinotrachéite infectieuse bovine (IBR), la diarrhée bovine virale (BVD) ainsi que la salmonellose stipulent qu'en cas de résultat positif, douteux ou non interprétable, l'échantillon analysé doit être transmis au laboratoire de référence national pour confirmation ou infirmation du résultat.

Le cas échéant, un rapport provisoire vous sera transmis pour vous informer du résultat intermédiaire obtenu dans notre laboratoire et de la transmission de l'échantillon au laboratoire de référence. Le rapport définitif sera envoyé une fois le résultat du laboratoire de référence reçu et en sus du résultat préalablement obtenu.

Le résultat du laboratoire de référence fait foi et est considéré comme définitif.

Ainsi, nous vous informons que les échantillons remis à notre laboratoire sont susceptibles d'être transmis aux laboratoires de référence si l'une des conditions susmentionnées est vérifiée. De ce fait, notre service n'attend pas l'approbation de votre part pour la transmission de l'échantillon et ceci afin de limiter le délai d'obtention du résultat final.

Sans nouvelle de votre part d'ici au 20 mars 2023, nous considérons que nous sommes autorisés à sous-traiter vos échantillons dans le respect des directives techniques fédérales.

Le service de la consommation et des affaires vétérinaires se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

En vous remerciant d'ores et déjà de votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Service de la consommation et des affaires vétérinaires

Dr Pierre-François Gobat

Chef de service et vétérinaire cantonal

